

## LA LANGUE FRANÇAISE

---

C'est le désir de seconder le travail intelligent et désintéressé de l'*Action française* pour la défense du français au Canada, et de servir autant qu'il est en nous une si noble cause, qui nous a dicté le modeste travail que nous présentons au public.

### I — LES DROITS DU FRANÇAIS

Après les travaux classiques de Mgr L.-A. Pâquet, P. A., V. G., du séminaire de Québec, de M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, et tout récemment de M. William Henry Moore, du *Canadian Courier* de Toronto, il semble inutile, téméraire même, d'aborder de nouveau cette thèse. On ne saurait mieux dire ni être plus complet.

Alors, pourquoi revenir sur ce sujet ?

C'est qu'à l'encontre du droit, on veut établir une légende, et que les légendes ont la vie dure. Combien de fois la légende du « patois » canadien-français a-t-elle été montrée dans tout son ridicule ! et la preuve qu'il faut la réfuter toujours, c'est que, récemment encore, elle trouvait asile dans les *Missions catholiques* de Lyon.

La légende de la réserve française de Québec est dans cet ordre de choses. Réfutée aujourd'hui, elle reparait demain, et on ne manque pas d'habileté pour la faire pénétrer dans des milieux où elle peut nous nuire beaucoup et où, de fait, elle nous a causé un mal irréparable !

Avant de traiter des droits du français au Canada nous tenons à dire immédiatement que, tout en ne voulant pas jeter par-dessus bord les garanties légales, nous sommes convaincu que ce ne sont pas ces garanties qui sauveront notre langue.

Après un séjour de quarante ans bientôt au Manitoba, il nous faudrait une dose de naïveté peu commune pour croire à la sécurité que peuvent donner les textes de loi, quand ils n'ont aucun appui moral. La meilleure garantie du français au Canada, c'est qu'un peuple fier veut le parler. L'histoire actuelle des petites nationalités qui renaissent sur les ruines des empires oppresseurs, est une preuve vivante de la vérité des paroles d'un grand Français, M. Étienne Lamy : « *L'avantage des armes et la masse de la population ne confèrent à un peuple ni droits, ni moyens d'imposer sa langue* ». Des statuts qui se donnent l'air de lois, ça peut se bâtir sans le consentement des minorités, quand momentanément on a la force de son côté; mais, pour ce qui est d'imposer sa langue aux autres, cela ne va pas sans obstacles, et l'histoire prouve que l'âme d'un peuple, surtout s'il est fier, n'est pas si vite conquise.

Abordons maintenant la légende de la non-existence des droits du français en dehors du Québec; en vérité nous y sommes un peu intéressés.

\* \* \*

✕ A tout seigneur tout honneur : commençons par l'Ontario. La formule de la nouvelle charte des libertés civiles pour cette province est brève : « *Ontario, vous savez, n'est pas une province bilingue* ». Nous l'ignorions, et nous sommes de moins en moins convaincu du bien-fondé de cette prétention. Au contraire, Ontario a été une

province bilingue au début, elle le fut dans la suite, et elle l'est encore maintenant. L'avenir est à Dieu et à ceux qui savent s'aider.

Ontario fut province bilingue au début. D'abord Ontario était Québec, et Québec n'a jamais été exclusivement anglais, que nous sachions. L'acte de Québec donné en 1774, justement appelé la grande charte des libertés canadiennes — alors on appelait Canadiens les seuls Canadiens français — fut accordé à tout le territoire formant aujourd'hui Québec et Ontario, et nous pourrions ajouter avec M. William Henry Moore, le Manitoba.

Quand, en 1791, le parlement impérial détacha de Québec le territoire qui forme aujourd'hui l'Ontario, il ne prétendit pas le moins du monde faire de cette région une province anglaise dans le sens voulu par les partisans actuels de l'unilinguisme ontarien. Laissons parler lord Grenville, alors ministre des Colonies, en Angleterre :

*« En ce faisant (en séparant l'Ontario de Québec),  
« il faudra soigneusement tenir compte des préjugés et coutumes  
« des habitants français qui forment une si considérable  
« proportion de la population et veiller avec le même soin  
« à leur conserver la jouissance des droits civils et religieux  
« que leur garantissent les articles de la capitulation de la  
« province, ou qu'ils doivent depuis à l'esprit libéral et éclairé  
« du gouvernement britannique. »*

La population de langue anglaise d'alors entra dans les vues du gouvernement impérial. Dès le 3 juin 1793, la Législature du Haut-Canada décréta que ses lois seraient traduites en langue française pour l'avantage des habitants du district ouest de la province et des autres colons français qui pourraient venir s'établir dans la province.<sup>1</sup> Évidem-

<sup>1</sup> Bourassa, *La langue française*, p. 24.

ment on ne pensait pas alors au règlement de colonisation récemment adopté par les successeurs de ces messieurs.

Nous sommes en 1793. Cet esprit de véritable *Fair Play* britannique dura très longtemps dans l'Ontario, puisque soixante-quatre ans plus tard (en 1857) le Dr Ryerson, chef du département de l'Instruction publique du Haut-Canada, répondait aux contribuables canadiens-français :

« *Messieurs,*

« *En réponse à votre lettre du 16, j'ai l'honneur de vous dire que le français étant autant que l'anglais l'une des langues reconnues du pays, il est absolument convenable et légal que les Trustees permettent l'enseignement des deux langues dans les écoles, aux enfants dont les parents désirent qu'ils apprennent les deux langues.* »

En face de ces textes, la légende de l'Ontario exclusivement anglais fait vraiment pitié; et comment expliquer que des hommes sérieux semblent encore y croire !

\* \* \*

Voyons si elle a plus de chance au Manitoba.

M. William Henry Moore ne doit pas être très enclin à partager ce qu'on appelle aimablement nos préjugés; il écrit pourtant à la page 19 de son livre *The Clash* :

« *Pendant plusieurs années après la conquête, tout le Canada demeura français. Dans tout le pays qui constitue maintenant Québec, Ontario et Manitoba qui était le Québec de ce temps-là, les premiers habitants conservèrent leur langue et tout ce qui constituait leur nationalité.* » Donc

le français devait être un peu chez lui au Manitoba. Pour que personne ne pût en douter, les Pères de la Confédération firent la province bilingue par un acte solennel qui s'appelle l'acte de Manitoba.

Acte de Manitoba, Art. 23, chap. 3, 1870 : « *L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres de la Législature, mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage des deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et par-devant tous les tribunaux de la province, il pourra également être fait usage à faculté de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes de la Législature seront imprimés et publiés dans les deux langues* ».

Pour donner le coup de grâce à la légende, ajoutons que l'Acte de Manitoba fut confirmé par statut impérial en 1871. Nous n'insistons pas; ce serait nous efforcer de prouver que le soleil luit en plein midi, quand il fait beau temps. Le fait que les lambeaux de ce statut impérial pendent aux murs de notre Législature manitobaine ne change rien à l'affaire; il prouve simplement que nos ministres et leurs suivants se sont déshonorés à la face des peuples qui savent encore ce qu'est l'honneur et la foi jurée.

\* \* \*

Suivons la légende dans les provinces de l'Ouest. L'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1875 y imposait l'usage officiel de l'anglais et du français. Nous ne pouvons pas avoir de meilleurs commentaires du véritable esprit des Pères de la Confédération que ces actes qui se succèdent

à époques diverses, comme l'Acte de Manitoba et l'Acte des Territoires du Nord-Ouest. Notre pays, bilingue au début du régime britannique, on voulait le conserver bilingue.

En 1890, Dalton McCarthy attaqua l'officialité du français dans les Territoires du Nord-Ouest, sous prétexte que le traité de Paris et l'acte de 1774 gardaient le silence sur ce point. Comme preuve du peu de sérieux qu'on accordait alors aux défenseurs de la fameuse légende, un Anglais protestant, M. Mills, répondit de son siège en chambre à M. Dalton McCarthy : « *Il me paraît que l'honorable « député a oublié qu'aucun acte du Parlement ne nous auto-« rise à nous tenir sur les pieds plutôt que sur la tête ; cepen-« dant la grande majorité des habitants de ce pays ont le mau-« vais goût d'en agir ainsi sans l'autorité d'un Acte du Parle-« ment, et ils y trouvent un confort considérable.* »<sup>1</sup>

En 1905, il y eut fléchissement au sujet de la valeur officielle du français au parlement des deux provinces de l'Ouest. Ce ne fut certes pas la plus belle page d'histoire écrite par les nôtres, à Ottawa. L'argument qu'on fit valoir se résume à ceci : Nos compatriotes de langue française, dans l'Ouest, ne sont qu'une poignée ; à quoi bon se battre pour eux ? Et le champion de la reculade prit soin de faire inscrire au Hansard le détail de la population. Voici : 1543 sur une population totale de 66,799... 2.31 pour cent, en 1891 ; 7,040 sur une population totale de 158,940, 4 pour cent, en 1901. Quantité négligeable vraiment.

N'eût-il pas mieux valu mettre dans cette discussion un peu plus de fierté nationale ? Nos lecteurs nous sauront gré, croyons-nous, de terminer la statistique. Au 16 octobre 1918, le recensement officiel, — lequel n'a pas

<sup>1</sup> Bourassa, *La langue française*, p. 19.

coutume de pécher par excès en notre faveur, — donne aux deux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta une population canadienne-française (on exclut avec soin tous les Belges), de 56,352 sur une population totale de 1,144,362. Cela fait 5%, ou, pour parler avec une exactitude mathématique, 4.9 pour cent de la population totale.

Malgré les efforts considérables du gouvernement qui n'a pas hésité à faire une politique d'immigration à outrance jugée très sévèrement déjà par tous ceux qui sont soucieux de l'avenir de ce pays; malgré les hordes d'étrangers versés par centaines de mille dans l'Ouest canadien, la faible poignée de Canadiens français, aidée d'un certain nombre de colons venus de Québec et des États-Unis, n'a pas seulement, depuis 1891, maintenu sa position relative, elle a plus que doublé ses effectifs. De 1543 en 1891, ce groupe passe à 56,352 en 1918, et de 2.31 pour cent de la population totale en 1891, il passe à 4.9 pour cent en 1918. Nous croyons que le dédain des législateurs fédéraux de 1905 était de trop, et que les besoins politiques étouffèrent la voix d'un patriotisme digne d'être entendu.

En ajoutant maintenant les effectifs manitobains à ceux de l'Ouest, on trouve en 1918, 90,000 Canadiens français à l'ouest du lac Supérieur, organisés en solides paroisses, dirigées par un clergé dévoué, dotées d'établissements d'éducation et de charité à nul autre inférieurs. Ils veulent vivre! C'est une minorité respectable, et qu'il serait honteux de livrer à sa propre faiblesse.

## II — NOS RAISONS DE FAIRE LA LUTTE POUR LE MAINTIEN DU FRANÇAIS AU CANADA

- a) L'avantage de notre foi.
- b) Notre intérêt bien entendu.
- c) La fierté nationale.

## a) L'AVANTAGE DE NOTRE FOI

Quand on affirme que la question du maintien de la langue française au Canada n'est pas étrangère à la conservation de la foi, cela fait sourire un certain nombre de nos frères de langue anglaise; quelques-uns même s'en irritent. Nous ne l'ignorons certes pas; nous croyons cependant devoir maintenir notre affirmation.

Nous comprenons toute la délicatesse du problème. Nous sommes de ceux qui désirent de tout cœur non seulement un rapprochement, mais l'union dans la charité évangélique. Nous croyons toutefois que les situations claires sont en définitive celles qui servent le mieux la paix en faisant disparaître les équivoques. Est-il vrai que le maintien du français au Canada n'a rien à faire avec la conservation de la foi? Nous soumettrons simplement quelques faits à la bienveillante considération de ceux que le problème intéresse.

Voyons d'abord ce qu'en pensent ceux qui ne sont pas nos amis; c'est souvent le plus sûr moyen de se renseigner. Mazères, procureur-général de la Colonie, écrivait dès 1769 :  
*« D'un autre côté, il peut être dangereux d'octroyer aux  
 « Canadiens, dès les premiers jours de leur soumission, une  
 « si grande somme de pouvoir, car il est à présumer que  
 « pendant quelques années, ils n'appuieront pas les mesures  
 « prises en vue d'introduire graduellement la religion  
 « protestante, l'usage de la langue anglaise, et l'esprit des  
 « lois britanniques... Ajoutons qu'ils ignorent presque tous  
 « la langue anglaise, et qu'ils sont absolument incapables de  
 « s'en servir dans un débat [ce ne serait plus vrai aujourd'hui]  
 « en sorte que, si une telle assemblée était constituée, la discus-  
 « sion s'y ferait en français, ce qui tendrait à maintenir*

« leurs préjugés, à enraciner leur affection à l'égard de leurs  
 « maîtres d'autrefois, de même qu'à retarder pendant  
 « longtemps et à rendre impossible peut-être cette fusion  
 « des deux races ou l'absorption de la race française par la  
 « race anglaise au point de vue de la langue, des affections,  
 « de la religion et des lois. »

Et cet esprit des premiers Anglais de la colonie n'est pas mort. Il serait facile de le suivre à travers l'histoire du Canada depuis l'occupation anglaise; venons-en immédiatement au présent :

« Si les Canadiens français étaient protestants, il n'y  
 « aurait pas de question française. — (The Hamilton Times, septembre 1912).

« La raison de l'opposition du Canada à la langue  
 « française est simplement affaire de religion. La majorité  
 « au Canada a décidé de vivre dans un pays protestant ». —  
 (St-Thomas Times, novembre 1912).

« Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es ». C'est l'expression de la sagesse des siècles, rarement on la trouve en défaut. Qui ignore l'influence du milieu, pour le bien comme pour le mal? La majorité de langue anglaise de ce pays est protestante, la grande presse de langue anglaise est protestante quand elle n'est pas infidèle, les relations sociales de ceux qui ne parlent que l'anglais se font le plus souvent parmi les protestants. Cela constitue une ambiance à laquelle le catholique de langue anglaise résiste difficilement. Loin de nous la pensée de dire, ou même d'insinuer que le catholique de langue anglaise succombe plus facilement que d'autres à cette influence ambiante; tout autre placé dans les mêmes circonstances difficiles courrait les mêmes dangers. Un bon curé que ses devoirs quotidiens mettaient en relations fréquentes avec des protestants nous faisait un jour cette remarque

très significative : « *Que voulez-vous, nous prêtres, nous devons être sur nos gardes; nous nous surprenons parfois à penser comme les protestants. Comment voulez-vous que nos fidèles échappent à ce danger?* »

Nous compatissons au sort des catholiques que les circonstances soumettent fatalement à une telle épreuve. Ceux qui en triompheront auront sûrement plus de mérite que beaucoup de leurs frères. Mais serions-nous justifiables de travailler à détruire les barrières naturelles qui existent, pour jeter le plus grand nombre possible des nôtres dans ce danger? Nous ne prêchons pas là l'ignorance systématique de l'anglais. Qu'on apprenne cette langue pour fins commerciales et, dans une certaine mesure, pour les relations sociales, c'est parfait; mais que le français reste l'expression naturelle de tout ce qui touche aux choses plus intimes du cœur et de l'âme. Si l'anglais ne pénètre pas dans ce sanctuaire, la barrière restera suffisamment haute pour protéger les nôtres contre les périls auxquels les exposerait la perte de leur parler maternel.

La première conséquence de l'ambiance protestante est l'indifférence religieuse. Quel est le nombre de ses victimes? Grave et douloureuse question, à laquelle il n'est pas facile de répondre. Il faudrait une enquête très vaste et fort difficile à faire pour nous permettre d'entrer sur ce sujet dans des détails précis. Des hommes sérieux, parmi lesquels un évêque, donnent des chiffres vraiment effrayants pour les États-Unis où le problème se pose dans des conditions identiques à celles de notre pays. Un des représentants de la *Church Extension* de Toronto a fait les mêmes constatations, pour l'Ontario, dans un discours encore présent à la mémoire de ceux qui l'entendirent à Winnipeg.

Une autre conséquence de l'ambiance protestante c'est la plaie des mariages mixtes, plaie mortelle pour la foi catholique en ce pays.

Nous ne sommes plus ici en face de données aussi incertaines, puisque la Sainte Église oblige les évêques à tenir un compte exact des dispenses de mariages mixtes qui ont été concédées. Un relevé de la statistique tenue à l'archevêché de Saint-Boniface avant l'érection de l'archidiocèse de Winnipeg nous amène aux conclusions suivantes : pour cent mariages mixtes dans le groupe de langue anglaise, nous en avons treize dans le groupe de langue française; et, pour être parfaitement juste, nous devons ajouter que la presque totalité de ces treize se recrute chez nos Canadiens français perdus dans les centres de langue anglaise.

Le relevé couvre une époque de dix ans et tous les noms sont là dûment inscrits. La marge s'élargit encore quand on tient compte de ceux qui contractent mariage mixte sans en demander dispense à la Sainte Église.

D'un autre côté, si l'on songe que soixante à soixante-dix pour cent des enfants issus de mariages mixtes sont perdus pour la foi catholique, une conclusion semble s'imposer; c'est que le problème de la conservation du français pour les nôtres au Canada n'est pas étranger à la conservation de leurs croyances.

Inutile de répliquer que la foi s'accommode également bien de n'importe quelle langue. Cela tous le concèdent; mais le problème ne se présente pas sous cet angle, et c'est à la lumière de toutes les circonstances de milieu, d'usages, d'influences, où il se pose, qu'il faut l'étudier.

## b) NOTRE INTÉRÊT BIEN ENTENDU

La seconde raison que nous avons de tenir au français, c'est notre intérêt, et l'intérêt, quand il reste dans de justes limites, n'est pas condamnable : il va même souvent jusqu'à se confondre avec le devoir. Nous avons des amis dévoués qui veulent à tout prix nous doter d'une supériorité exclusivement anglaise. Nous les croyons sincères, mais nous demandons la permission de voir de l'infériorité où ils aperçoivent autre chose.

Ce n'est pas notre intention de soulever ici un débat ; et nous nous contenterons de renvoyer nos adversaires à l'élite intellectuelle d'Angleterre qui s'appelle la Commission Leathes. Le rapport de cette commission vient d'être rendu public. Ce qui est désirable en Angleterre, ce qui de plus, au témoignage de ces Anglais distingués, constitue une véritable supériorité là-bas, ne doit pas être un certificat d'infériorité au Canada. Or, la Commission Leathes, Sec. C. par. 24 à 29, dit qu'il faut convaincre les patrons, les commis, les ouvriers, toutes les classes en un mot, que l'étude des langues étrangères est une nécessité pour la nation comme pour les individus. Le moment présent est critique entre tous. La guerre terminée, l'Angleterre devra refaire ses forces décimées en puisant à la source intarissable de la science contemporaine. Et entre toutes les langues, la Commission insiste d'une manière spéciale sur l'étude du français.<sup>1</sup>

Pas plus à Québec qu'en Ontario et au Manitoba, avons-nous fait une pression quelconque pour induire nos concitoyens de langue anglaise à apprendre le français.

<sup>1</sup> *Action française*, 2ème année, p. 455.

Après tout, s'ils veulent se contenter de l'anglais, c'est leur affaire, nous n'avons pas à intervenir. Quant à nous, si c'est notre désir d'apprendre deux langues, la nôtre et l'anglais, sommes-nous coupables d'un si grand crime? Et n'avons-nous pas le droit d'exiger qu'on nous laisse cette liberté?

Nous sommes majeurs, et nous avons la modestie de croire que nous ne sommes pas encore absolument dénués de raison. Nous trouvons choquant qu'on nous mette, en quelque sorte, au rang des irresponsables! C'est ce que l'on fait en nous dictant ce qui nous convient. Si nous comprenons facilement que c'est notre intérêt d'apprendre les deux langues officielles du Canada, nous comprenons également que l'un de nos premiers devoirs, c'est de rester nous-mêmes. Allons-nous permettre que l'on fasse de nous des êtres diminués? C'est ce que nous deviendrions en renonçant à notre culture française pour prendre l'autre culture. Il n'est guère possible, il ne nous paraît pas désirable de métamorphoser les races. En se prêtant à ce jeu contre nature, on risque fort de perdre les qualités que l'on possède sans pouvoir atteindre aux qualités que l'on ambitionne.

Il y a là un problème compliqué, nous n'entendons pas l'étudier ici. D'autres l'ont fait qui jouissent d'une autorité incontestable. Écoutons M. Étienne Lamy, de l'Académie française, nous faire part de ses conclusions : « *Parlent la même langue ceux qui ont le même sang, la même histoire, les mêmes mœurs. Diffèrent par le parler ceux qui diffèrent par l'origine, par les traditions, par le caractère. Ces dissemblances héréditaires influent sur les sensibilités de l'esprit et du cœur, et la diversité des mots par quoi elles s'expriment. Chaque langue ainsi sollicitée, révèle et consacre le génie d'une race.* »

Il m'est donc permis de dire : voulez-vous être des être diminués, incomplets, sans valeur propre, laissez-vous arracher votre formation française, et souffrez que l'on y substitue une formation étrangère. Au contraire, voulez-vous en imposer par vos connaissances, cultivez d'abord votre esprit selon la méthode française, puis apprenez l'anglais. L'expérience faite au pays de Galles, en Angleterre, montre à n'en plus douter que c'est le seul procédé pédagogique intelligent et efficace. Ceux qui continuent à soutenir le contraire doivent être placés, sans crainte, parmi les arriérés.]

Ne pas nous laisser amoindrir par une culture intellectuelle contraire à notre nature, voilà une première raison de dignité personnelle qui doit nous faire tenir, envers et contre tous, à nos traditions et à notre langue. Ajoutons un mot de nos intérêts purement matériels. Quand les nôtres seront éveillés tout de bon au sentiment de leur dignité, ils sauront mettre une bonne dose de français dans ce pays où ils sont le quart et même davantage de la population. Là où seul l'anglais pourra suffire, leurs chances de succès seront médiocres. Qu'ils s'abaissent jusqu'à passer sous la botte du plus fort, s'ils en ont le goût, cela ne les aidera guère; un homme de langue anglaise, quoi qu'ils fassent, leur sera toujours préféré. Mais là où l'usage des deux langues sera nécessaire, ils tiendront le haut du pavé; car ils sont, et ils seront longtemps peut-être, presque les seuls bilingues véritables. Voilà un argument d'intérêt qui n'est pas à négliger, et qui se fortifiera dans la mesure où grandira notre fierté nationale.

#### c) LA FIERTÉ NATIONALE

Si nous voulons du français au Canada, c'est à nous d'en mettre; nous le demanderions en vain à la masse de

nos concitoyens de langue anglaise. Qu'on le remarque bien, nous n'entendons nullement prêcher ici l'exclusivisme et l'étroitesse; nous demandons simplement aux nôtres de se tenir debout, de garder partout une attitude conforme à leur titre de citoyens canadiens. Remisons les grandes déclarations sur la beauté du patriotisme, si nous n'avons pas le courage, chaque fois que l'occasion s'en présente, de nous montrer patriotes agissants. Soyons des hommes de principes, oui, mais aussi d'action; l'action ferme et logique jusque dans le détail nous sauvera.

J'ai une lettre à adresser; pourquoi ne pas l'adresser en français? Quelle vétille, diront un grand nombre! Quand la vétille se sera répétée dix ou douze millions de fois au cours d'une année, la résultante sera-t-elle vaine? Vous écrivez à un ministère du gouvernement fédéral; le français y est officiel; quelle bonne raison pouvez-vous avoir d'écrire en anglais? Votre dignité personnelle aussi bien que l'avantage des vôtres demandent l'emploi du français.

Vous avez à mettre une enseigne au-dessus de votre porte; la ville ou le village que vous habitez est aux trois quarts de langue française; sied-il à un Canadien français conscient des droits de sa langue, d'employer l'étiquette anglaise? Substituer ainsi l'anglais au français, c'est infliger à sa race une marque d'infériorité et c'est en même temps donner aux étrangers l'impression fâcheuse qu'il y a peu de français au Canada, ou que l'on n'y tient pas.

Nous pourrions allonger notre énumération; la matière ne fait pas défaut; mais notre article lui-même s'allonge outre mesure, et au-delà des bornes prescrites. Il est temps de finir. Je résumerai ma pensée en disant: Soyons bons, charitables, polis, prévenants pour nos compatriotes de langue anglaise, mais n'abdiquons jamais devant eux: nous perdrons tout, même l'honneur.

Nous avons un trésor entre les mains, sachons le défendre en hommes de cœur.

Serait-ce au moment où le français brille d'un éclat particulier en Europe que ceux qui l'ont conservé depuis trois siècles en Amérique avec tant de courage, le laisseraient s'éteindre sur leurs lèvres, se fermant ainsi l'accès aux richesses accumulées par quinze siècles de haute culture intellectuelle ?

Nous avons sûrement des ennemis fort bruyants; ce ne sont pas les plus redoutables.

Nous rappelions plus haut la parole de M. Étienne Lamy : « *L'avantage des armes et la masse de la population ne confèrent à un peuple ni droits, ni moyens d'imposer sa langue.* »

La seule vraie cause de notre défaite, si jamais elle venait à se produire, serait notre manque de fierté nationale et l'apathie des nôtres. Certaines caricatures de français que se permettent de grands journaux de chez nous, ne seraient pas tolérées un mois, si nous avions au degré voulu la fierté de la race et le souci de notre dignité. Nous ne voulons certes pas juger des intentions et il n'y a peut-être là que le désir d'amuser les lecteurs frivoles. Mais quand on a du cœur et de l'esprit de famille, on ne livre pas aux amusements de la galerie l'honneur de sa mère. Que ces journaux soient conscients ou non de leur triste besogne, le résultat est le même. Ils détruisent parmi nous l'effet des efforts sérieux qui se font pour garder intacte la belle langue française et l'épurer de tout ce qui peut en diminuer la beauté; ils mettent dans la bouche d'un grand nombre l'expression banale quand elle n'est pas triviale, et à l'étranger ils font plus que nos pires ennemis pour accrédi-ter la légende du patois canadien-français.

Il nous vient d'un peu partout, depuis quelque temps, comme les signes avant-coureurs d'un immense complot ourdi pour faire disparaître les derniers vestiges du français dans l'Amérique du Nord. On a pénétré récemment dans des sanctuaires réputés jusqu'ici intangibles. Où s'arrêteront les efforts tentés dans ce sens ?

Pour le savoir, il faudrait pénétrer les secrets de ceux qui aiment à se mouvoir dans les ténèbres. S'il nous était donné de jeter un rayon de lumière dans ces antres, nous y apercevriions peut-être plus d'un objectif.

On chante bien haut les louanges de la France pendant qu'on refuse obstinément de reconnaître son verbe sur nos lèvres. Ces lèvres, pour pouvoir les clore sans soulever l'opinion, on prétend qu'elles n'expriment qu'un vulgaire patois.

Au jour de sa gloire la France se souviendra-t-elle de l'assurance que nous donnait l'un de ses fils en une circonstance mémorable et encore récente :

« *La langue est une épée autant qu'une cuirasse :*  
 « *Dites-vous en luttant pour rompre tous les jogs,*  
 « *Que l'esprit des aïeux, que le cœur de la race*  
 « *Combat et veut vaincre avec vous.*<sup>1</sup>

Fidèles à un passé déjà vieux de plus d'un siècle, nous lutterons seuls au besoin, en attendant le secours.

« *En vain doubleraient-ils les fureurs de leur haine*  
 « *Au réseau de leurs lois partout nous enserrant :*  
 « *On peut dans des cachots charger des corps de chaînes,*  
 « *On n'asservit pas l'âme en son parler vibrant.*<sup>2</sup>

Saint-Boniface, 5 décembre 1918.

† ARTHUR,  
 Arch. de Saint-Boniface.

<sup>1</sup> Gustave Zidler, « *Vers le passé.* »

<sup>2</sup> Gustave Zidler, « *Vers le passé.* »